



Emploi salarié

tsee
Institut de la Statistique
et des Études Économiques
Nouvelle-Calédonie

Synthèse annuelle 2021

En 2021, l'emploi salarié dans le secteur privé continue d'être soumis aux influences de la crise Covid et ses conséquences en Nouvelle-Calédonie

L'effectif salarié annuel moyen est pourtant supérieur à son niveau de 2020, mais il reste en-deçà de ce qu'il était en 2019. L'industrie et le commerce tirent particulièrement leurs épingles du jeu, avec des effectifs au plus haut en 2021. Mais les services, les plus pénalisés par la crise, n'ont pas encore reconstitué les emplois perdus en 2020.

En 2021, 65 350 salariés sont déclarés auprès de la Cafat en moyenne chaque trimestre par les employeurs du secteur privé. Cet effectif moyen est en augmentation de 0,7 % par rapport à 2020 (430 emplois supplémentaires), après une baisse de 1,3 % cette même année.

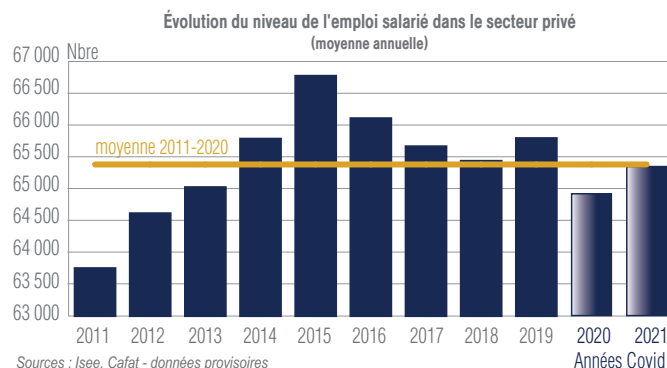
Début 2020, la Nouvelle-Calédonie, comme le reste du monde, se retrouve confrontée à la propagation du virus de la Covid 19 et adopte diverses mesures restrictives afin d'en limiter les impacts.

En particulier, entre 20 mars 2020 et le 30 novembre 2021, les entrées et sorties du territoire de Nouvelle-Calédonie sont drastiquement réduites, car soumises à conditions : motifs impérieux justifiant le déplacement ; certificat de vaccination ou de non-contamination ; réalisation d'une quatorzaine obligatoire à l'hôtel (réduite ensuite à une semaine) ; limitation du nombre de passagers par vol et du nombre de vols internationaux, en lien avec le nombre de places en quatorzaine. L'absence de voyageurs internationaux pénalisera ainsi fortement et durablement certains secteurs : activités touristiques, agences de voyages, transports de voyageurs, croisières, etc. De même, deux périodes de confinement strict vont perturber le cycle habituel de l'emploi au niveau infra-annuel (voir encadré n°1), dans les secteurs les plus en lien avec le public ou la clientèle (commerces de détail, restauration, loisirs, transports intérieurs...).

Ainsi, rapporté au trimestre précédent, le niveau global de l'emploi diminue de -1,4 % au 1^{er} trimestre et de -1,1 % au 3^e trimestre, en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Ces baisses sont toutefois moins fortes qu'à l'occasion du premier confinement au 1^{er} trimestre 2020 (-2,7 %).

Les mesures prises par les pouvoirs publics, telles que le report des cotisations sociales, le plan d'urgence pour les petites entreprises et les patentés, le prêt garanti par l'Etat, le fonds de solidarité et l'allocation de soutien Covid-19 ont permis de limiter les suppressions d'emplois. De même, les hausses d'emplois observées aux 2^e et 4^e trimestres ont permis de récupérer les emplois perdus et même d'en créer quelques-uns.

Malgré la crise Covid et ses conséquences en 2021, l'effectif salarié annuel moyen progresse par rapport à 2020



Au final, en 2021, l'effectif salarié annuel moyen reste ainsi inférieur de 0,7 % à son niveau de 2019, mais proche de son niveau moyen au cours de la décennie 2011-2020.

Témoins d'une certaine tonicité du marché de l'emploi en 2021, les nouvelles embauches progressent de 4 % en moyenne chaque trimestre par rapport à 2020, tandis que les débauches reculent de 2 %. Ainsi, en un an, le ratio moyen embauche/débauche passe de 2,2 à 2,4 embauches pour 1 débauche.

Les liquidations judiciaires, quant à elles, diminuent pour la deuxième année consécutive : 180 liquidations judiciaires sont enregistrées en 2021, soit 13 % de moins qu'un an plus tôt, après -38 % en 2020. Ce bon résultat relatif pourrait toutefois avoir été permis par les aides octroyées aux entreprises pour passer la crise, quel que soit leur état de santé initial. Ainsi, certaines entreprises à la santé fragile qui auraient cessé leur activité hors période Covid, pourraient avoir été maintenues en vie artificiellement grâce à ces aides. Des fermetures d'entreprises seraient alors être à craindre à la fin de ces dispositifs.

Sur la même période, les créations d'entreprises reculent : 3 750 créations d'entreprises en 2021, soit 13 % de moins qu'un an plus tôt.

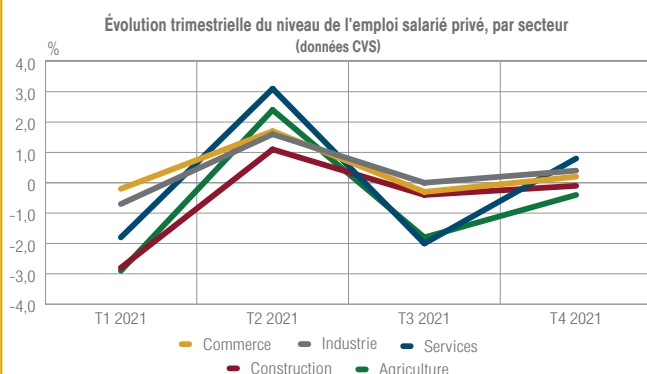
Encadré n°1

Mars et septembre 2021 : deux mois de confinement strict qui se répercutent sur le niveau de l'emploi trimestriel

L'année 2021 est marquée en Nouvelle-Calédonie par deux périodes de confinement strict, du 9 mars au 2 avril d'abord, puis du 7 septembre au 11 octobre, durant lesquelles les activités considérées comme non essentielles ont stoppé ou ont considérablement été réduites (commerces non essentiels, restaurants, bars, activités de loisirs, etc.).

Les statistiques infra-annuelles, qui comptabilisent le nombre de salariés distincts ayant un contrat actif au dernier jour du trimestre, traduisent directement cette réalité : les effectifs baissent au 1^{er} et au 3^e trimestre de façon plus ou moins marquée selon les secteurs. La nette reprise amorcée au 2^e trimestre dans tous les secteurs, n'est pas reconduite avec la même ampleur au 4^e trimestre. Classiquement, le niveau de l'emploi au dernier trimestre de l'année est toujours très en deçà des trois premiers. Ces variations trimestrielles se répercutent directement sur l'effectif annuel moyen.

L'emploi dans les activités de services particulièrement pénalisé par les confinements



En outre, contrairement aux deux premières périodes de confinement strict (mars 2020 et mars 2021), les restrictions mises en place pour stopper la propagation du virus lors du dernier confinement se sont poursuivies quelques mois, retardant la reprise de l'emploi dans les secteurs impactés. Compte tenu du mode de comptage de l'effectif salarié retenu ici, cette réalité ne se traduit pas dans les résultats.

L'emploi progresse dans l'industrie et le commerce

Les effectifs salariés supplémentaires proviennent du secteur de l'industrie (+1,9 % en moyenne en 2021) et du commerce (+2,2 %). Dans les services, les effectifs se maintiennent (+0,2 %). En revanche, les suppressions d'emplois observées dans la construction (-1,8 %) et l'agriculture (-1,3 %) atténuent le résultat d'ensemble.

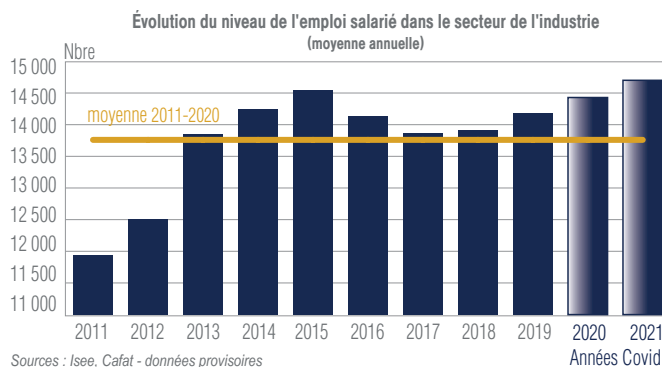
En moyenne en 2021, le **secteur de l'industrie** emploie 14 700 salariés soit une croissance de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Il gagne ainsi 270 salariés.

Le dynamisme de l'emploi dans ce secteur se poursuit pour la quatrième année consécutive. L'industrie atteint ainsi son plus haut niveau d'emploi.

L'ensemble des sous-secteurs d'activité sont concernés par cette progression. L'industrie manufacturière, principale pourvoyeuse du secteur, enregistre l'effectif supplémentaire le plus fort. Le nombre de salariés augmente de 1,1 % sur un an, soit 130 emplois supplémentaires. Plus modérément en termes d'effectifs, mais avec une progression relative plus forte, l'emploi augmente de 4,7 % dans l'industrie extractive (+90 salariés), de 4,8 % dans la production et distribution d'eau (+40) et de 2,5 % dans la production et la distribution d'électricité (+20).

Les embauches supplémentaires se sont déroulées tout particulièrement au 2^e trimestre (+1,6 % sur un trimestre en données CVS), après un début d'année en baisse (-0,7 %). Sur la deuxième partie de l'année, l'emploi se maintient malgré le confinement au 3^e trimestre, pour de nouveau progresser légèrement au 4^e trimestre (+0,4 %).

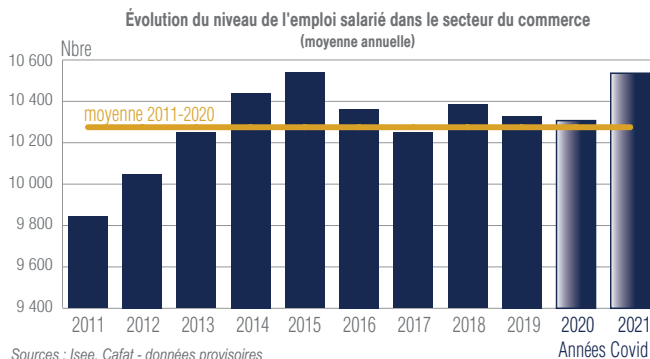
Dans l'industrie, l'emploi atteint son plus haut niveau



Le **secteur du commerce** comptabilise 10 540 salariés en moyenne sur l'année, soit une augmentation de 2,2 %. Ce sont 230 salariés de plus qu'un an plus tôt. Cette croissance rompt avec deux années fragilisées (-0,5 % en 2019 et -0,2 % en 2020). Le commerce retrouve en 2021 son niveau d'emploi de 2015, son maximum.

Cette embellie profite à tous les sous-secteurs : +3,9 % dans le commerce et la réparation d'automobile, +2,3 % dans le commerce de gros et +1,2 % dans le commerce de détail (hors automobile).

Dans le commerce, l'emploi se relève et retrouve son maximum de 2015



L'emploi dans les services reste pénalisé

Avec 32 310 salariés en moyenne en 2021, l'emploi dans le **secteur des services hors commerce** augmente légèrement de 0,2 % par rapport au niveau moyen d'il y a un an. Cette progression intervient après une forte baisse de 2,5 % en 2020. Elle se traduit par 50 postes supplémentaires. Cependant, ces derniers ne couvrent que 6 % des suppressions d'emplois intervenues en 2020. L'emploi dans les services reste ainsi très en deçà du niveau record atteint en 2019 (780 emplois de moins), et des niveaux de la période 2015-2018. C'est dans ce secteur que les salariés multi-contrats sont les plus nombreux (voir encadré n°2).

Les effectifs supplémentaires sont plus nombreux dans les activités de services administratifs et de soutien. Cela se traduit par une hausse de 270 salariés (+4,8 %), portée essentiellement par les activités des agences d'intérim, de soutien aux entreprises, de sécurité privée et de service d'aménagement paysager. Ce sont les entreprises déjà présentes sur le marché de l'emploi qui recrutent.

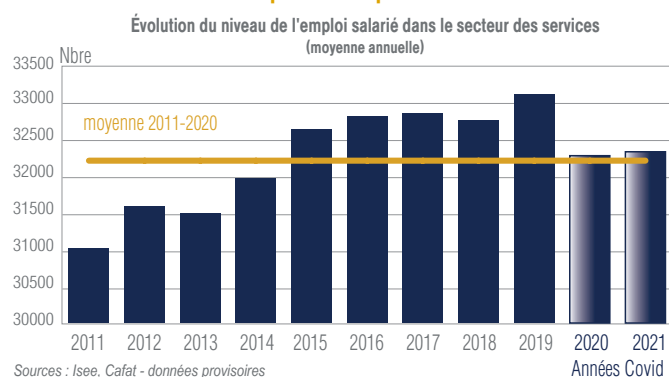
Dans le secteur de la santé et l'action sociale, le nombre d'emplois augmente aussi de 2,4 % sur un an (80 personnes de plus), tiré par les activités hospitalières, d'Ehpad (en lien avec l'ouverture d'une nouvelle structure) et d'aide à domicile.

L'emploi dans le secteur de l'hébergement et de la restauration affiche une légère hausse de +1,0 % sur la même période (40 salariés supplémentaires). Toutefois, ce sous-secteur avait subi de plein fouet les effets de la crise en 2020 et perdu en moyenne 460 salariés. Cette augmentation n'a permis de « récupérer » que 8 % des suppressions intervenues un an plus tôt. Elle concerne les activités de restauration collective et les services de traiteur, qui ont maintenu une activité de vente à emporter ou livraison pendant les périodes de fermeture des restaurants, ainsi que les autres hébergements. Elle est atténuée par la baisse de l'emploi notamment dans les activités de terrain de camping et de débits de boissons.

Ces diverses hausses masquent cependant une baisse de l'emploi dans le secteur du transport et de l'entreposage de 2,7 % en moyenne soit une centaine d'emplois en moins, principalement dans le domaine du transport aérien de passagers.

Les emplois domestiques reculent aussi de 5,4 % sur un an. Ce nouveau repli prolonge la tendance à la baisse observée depuis 2007. Les salariés multi-contrats sont nombreux dans ce type d'activités, et reculent en 2021 (voir encadré n°2).

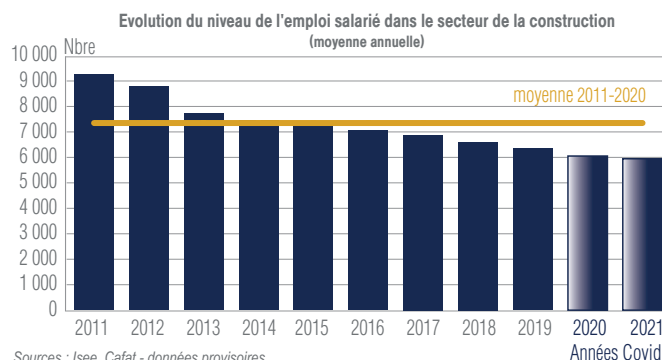
En 2021, la hausse de l'emploi dans les services ne couvre que 6 % des pertes de 2020



La construction continue de perdre des emplois

En 2021, le **secteur de la construction** compte 5 950 salariés en moyenne chaque trimestre, soit une diminution de 1,8 % par rapport à 2020. Cette nouvelle baisse, moins forte qu'il y a un an, s'ajoute toutefois à celles enregistrées les années antérieures. Depuis le maximum atteint en 2011, l'effectif s'est contracté de 36 %, soit 3 300 emplois en moins. Sur un an, ce sont une centaine d'emplois de supprimés, essentiellement dans les activités de travaux spécialisés.

Dans la construction, l'emploi repasse sous la barre des 6 000

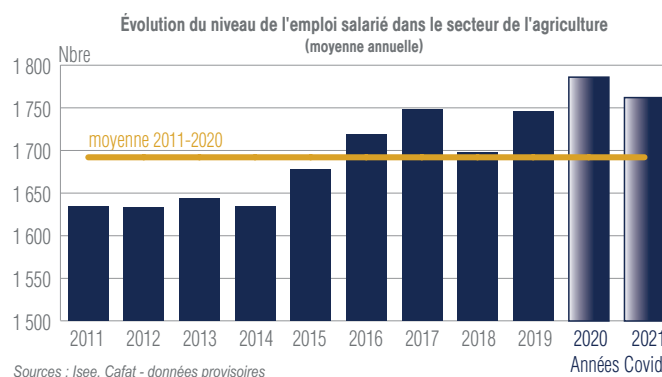


L'emploi agricole reste à un niveau élevé

En 2021, le **secteur de l'agriculture** déclare 1 760 salariés en moyenne, enregistrant une légère diminution de 1,3 % par rapport à l'année précédente (soit une vingtaine d'emplois en moins). Cette baisse intervient après deux années consécutives de hausse. L'emploi agricole se maintient ainsi à un niveau élevé, bien qu'en léger retrait par rapport à 2020.

En 2021, la baisse touche en particulier les activités de pêche, d'aquaculture, de sylviculture et d'exploitation forestière. Comme dans les autres secteurs d'activité excepté l'industrie, les suppressions d'emploi se sont concentrées lors des périodes de confinement.

L'emploi agricole se replie légèrement, mais reste à un niveau élevé



Encadré n°2

Chaque trimestre, 5% des salariés travaillent pour plusieurs employeurs en même temps

En moyenne annuelle en 2021, 3 050 salariés travaillent en réalité pour plusieurs employeurs en même temps. Ces salariés multi-contrats représentent 5 % de l'ensemble des salariés ayant un contrat actif au dernier jour de chaque trimestre. Cette proportion est globalement stable sur les cinq dernières années. Dans le détail, sept salariés multi-contrats sur dix conjuguent deux contrats de travail en même temps. Les autres cumulent au moins trois contrats, et parfois bien davantage.

En 2020, la baisse de l'effectif moyen global de salariés avait concerné les titulaires d'un seul contrat (-1,3 %), et de façon plus marquée les titulaires de plusieurs contrats concomitants (-1,7 %). En 2021, la reprise de l'emploi concerne les salariés multi-contrats (+4,2 %), bien plus que les titulaires d'un seul contrat (+0,5 %).

Parmi les salariés multi-contrats, la progression concerne en priorité les jeunes (+20,5 %), mais aussi les 60-64 ans (+9,5 %) et les 30-39 ans (+4,9 %).

Les femmes cumulent plusieurs contrats plus souvent que les hommes, mais sont moins pénalisées qu'eux pendant la période Covid

Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à cumuler plusieurs emplois simultanément : 73 % des salariés multi-contrats sont des femmes. Toutefois depuis 2017, leur part tend à se réduire (-5 points) au profit de celle des hommes.

La répartition des salariés multi-contrats selon le nombre de contrats diffère selon le genre. 92 % des hommes occupent deux contrats, contre 63 % pour les femmes. Inversement, la part des femmes titulaires d'au moins trois contrats est cinq fois plus élevée que pour les hommes.

Toutes situations confondues, en 2020, les hommes avaient été touchés plus durement que les femmes (-1,6 % contre -1,0 %). En 2021, la reprise de l'emploi concerne les femmes plus que les hommes (respectivement +0,8 % et +0,5 %). Ainsi, entre 2019 et 2021, le déficit d'emplois est plus marqué pour les hommes (-390 emplois, soit -1,1 %) que pour les femmes, qui ont presque compensé toutes les pertes de la première année Covid (-50 emplois, soit -0,2 % sur deux ans).

En outre, sur deux ans, les hommes qui cumulent plusieurs contrats simultanés progressent de 20 %, tandis que les titulaires d'un seul contrat reculent de -1,5 %. Sur la seule année 2021, les salariés multi-contrats sont 4,2 % plus nombreux, tirés exclusivement par les hommes (+18,1 %). À l'inverse, pour les femmes, la progression des emplois en 2021 ne concerne que les titulaires d'un seul contrat (+0,9 %), tandis que les salariées multi-contrats reculent très légèrement (-0,2 %).

Emploi salarié	Moyenne annuelle			Évolution sur un an		Évolution 2021 / 2019	
	2019	2020	2021	Nombre	%	Nombre	%
Hommes	35 128	34 562	34 738	176	0,5	-391	-1,1
Un seul contrat	34 443	33 866	33 915	50	0,1	-527	-1,5
Multi-contrats	686	696	822	126	18,1	136	19,9
Femmes	30 658	30 356	30 608	252	0,8	-49	-0,2
Un seul contrat	28 363	28 123	28 380	257	0,9	17	0,1
Multi-contrats	2 294	2 233	2 229	-5	-0,2	-66	-2,9
Ensemble	65 786	64 918	65 346	428	0,7	-440	-0,7
Un seul contrat	62 806	61 989	62 295	307	0,5	-511	-0,8
Multi-contrats	2 980	2 929	3 051	122	4,2	71	2,4

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Unités : nbre, %

Les salariés multi-contrats sont prioritairement présents dans les activités de services, mais leur nombre progresse dans des secteurs habituellement moins concernés

Sans surprise, c'est dans le secteur des services que l'on trouve le plus de salariés multi-contrats (80 %). Toutes activités de service confondues, les multi-contrats représentent 7,5 % des salariés.

En particulier, c'est parmi les salariés des ménages en tant qu'employeurs qu'ils sont les plus nombreux. Pour ces emplois de maisons, 54 % d'entre eux sont multi-contrats, soit 1 240 salariés. Près de six sur dix ont au moins trois employeurs distincts en 2021. Ces salariés multi-employeurs reculent légèrement en 2021. Toutefois, des salariés multi-contrats sont également présents dans l'enseignement (7,2 % des emplois), la santé et l'action sociale (5,2 %), les autres activités de services (5,0 %), les activités de service administratif et de soutien (4,4 %) et enfin l'hébergement et la restauration (4,3 %).

Les salariés multi-contrats sont 3,2 % dans l'agriculture et de l'ordre de 2 % dans les autres secteurs.

En 2021, la part des salariés multi-contrats est globalement stable dans les services. À l'inverse, elle augmente de 0,2 à 0,6 points dans les secteurs habituellement moins concernés (industrie manufacturière, construction, commerce) entre 2019 et 2021.

Emploi salarié privé par secteur d'activité

	Moyennes annuelles		Évolution 2021 / 2020	
	2020	2021	Nombre	%
Effectifs employeurs du privé	11 250	11 020	-230	-2,0
Effectifs salariés du privé (a)	64 920	65 350	430	0,7
Détail par sous secteurs du privé (b)				
Agriculture, sylviculture et pêche	1 790	1 760	-30	-1,7
Industrie	14 430	14 700	270	1,9
Industries extractives	1 800	1 900	100	5,6
Industries manufacturières (c)	11 020	11 150	130	1,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	720	730	10	1,4
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	890	930	40	4,4
Construction (c)	6 050	5 950	-100	-1,7
Commerce	10 310	10 540	230	2,2
Services	32 260	32 310	50	0,2
Transports et entreposage	4 050	3 940	-110	-2,7
Hébergement et restauration	3 970	4 010	40	1,0
Information et communication	1 100	1 120	20	1,8
Activités financières et d'assurance	2 440	2 390	-50	-2,0
Activités immobilières	710	700	-10	-1,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 150	2 180	30	1,4
Activités de services administratifs et de soutien	5 690	5 960	270	4,7
Administration publique	920	940	20	2,2
Enseignement	2 580	2 520	-60	-2,3
Santé humaine et action sociale	3 440	3 530	90	2,6
Arts, spectacles et activités récréatives	700	660	-40	-5,7
Autres activités de services	2 050	2 030	-20	-1,0
Services domestiques	2 430	2 300	-130	-5,4
Activités extra-territoriales	30	30	0	0,0
Indéterminés (d)	80	90	-	-

Sources : Isee, Cafat, données provisoires

Unités : nbre, %

(a) Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

(b) NAF rev2

(c) Les effectifs de KNS SAS, immatriculé au Ridet dans le secteur construction, ont ici été réaffectés au secteur industrie manufacturière

(d) Cette catégorie regroupe les salariés dont l'entreprise est hors-territoire et ne possède pas de Ridet sur le territoire.

Sources et méthodes

Les statistiques concernant l'emploi salarié sont établies sur la base des **déclarations faites par les employeurs auprès de la Cafat, pour la couverture sociale de leurs salariés**.

Les résultats commentés dans la présente publication concernent les **salariés du secteur privé uniquement** (hors salariés du secteur public, fonctionnaires ou travailleurs indépendants). De même, les stagiaires, élèves de l'enseignement technique, bénéficiaires d'une mesure d'aide à l'emploi, stagiaires en formation, PPIC, apprentis, intermittents ou VCAT, sont exclus du décompte.

Les résultats portent sur le nombre de **salariés ayant un contrat en cours au dernier jour du trimestre**, quels que soient la durée de ce contrat ou le temps de travail (temps plein pendant une durée limitée, temps partiel pendant tout le trimestre...). Ces résultats ne renseignent donc pas sur la durée de travail, par opposition à des statistiques en équivalent temps plein. Toutefois, pour ne pas compter plusieurs fois une même personne qui aurait travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la même période (appelés ici **salariés multi-contrats**), les données brutes sont redressées par l'Isee en opérant une pondération par le nombre de contrats : ainsi un salarié qui aurait deux contrats actifs au cours d'une même période serait comptabilisé pour ½ auprès de chacun de ses employeurs.

Les données collectées par la Cafat sont rapprochées par l'Isee de celles du Ridet, pour préciser le secteur d'activité dans lequel chaque salarié doit être comptabilisé. Les statistiques sont ainsi diffusées par secteur d'activité de l'employeur, jusqu'à un niveau de détail assez fin, selon la **nomenclature NAF rev.2**.

NB : Les salariés employés par des entreprises dont le siège est situé hors-territoire de la Nouvelle-Calédonie et qui n'ont pas de Ridet local sont comptabilisés et affiliés à la catégorie « Indéterminée » pour le secteur d'activité.

Les statistiques sont révisées à chaque nouvelle mise à jour, sur une période de cinq années glissantes, pour tenir compte des déclarations tardives ou des contrôles enregistrés par la Cafat.